Commission permanente du 5 avr 2019 - Rapport n° 83



Cerema Méditerranée

Conseil Départemental des Bouches du Rhône Direction des Routes et des Ports A l'attention de Monsieur Philippe RAYNAUD Chef du Service Gestion de la Route 52 avenue Saint Just 13256 Marseille cedex 20

N/réf: DIR-2019-093

Affaire suivie par :

Didier JAN

Tél: +33 (0) 4 42 24 78 00 didier.jan@cerema.fr

Direction - Laboratoire d'Aix-en-Provence

Aix-en-Provence, le 25 février 2019

Objet : CONVENTION DE COOPÉRATION PUBLIC - PUBLIC
OBSERVATOIRE POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE TECHNIQUES ET MATÉRIAUX
ROUTIERS INNOVANTS et APPROCHE PERFORMANTIELLE DES TRAVAUX ROUTIERS

Bonjour,

Conformément à votre sollicitation, je soussignée Laurence DAMIDAUX directrice de la Direction Territoriale Mediterranée par intérim certifie que dans le cadre de la convention susvisée entre le CD13 et le Cerema, le Cerema respecte la seconde condition de l'article 18 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

En effet, les ressources properes du Cerema se sont élevées en 2017 à 28,2M€, soit moins de 20% des 250M€ de son activité globale.

De plus, le Cerema, toutes implantations confondues, ne réalise pas plus de 20% de la part totale de ses ressources propres dans les activités consacrées à l'objet de la dite convention, à savoir le "suivi de l'innovation et la performance d'entretien des chaussées".

Pour valoir ce que droit

La directrice du Cerema Méditerranée, pi

aurence DAMIDAUX

Cerema Méditerranée – Laboratoire d'Aix-en-Provence

Pôle d'activité – 30 rue Albert Einstein – CS 70499 – 1359

Pôle d'activité - 30 rue Albert Einstein - CS 70499 - 13593 Aix-en-Provence CEDEX 3

Tel: 04 42 24 76 76 - mel: LABO-AIX.DTerMed@cerema.fr